

**Assemblée départementale
3 juillet 2023**

- Un schéma pour quoi faire ?
- Cadre juridique et environnement institutionnel
- Quelle méthode pour élaborer ce schéma ?
- Définition des orientations stratégiques
- Plan d'actions
- Besoins supports
- Instances de pilotage et de suivi
- Budget

Le Code de l'Action Sociale et des Familles prévoit l'**obligation** pour le Département d'élaborer un schéma d'organisation sociale et médico-sociale qui doit inclure la protection de l'enfance.

Ce document obligatoire constitue une « **boussole** » de la politique départementale de prévention et de protection en faveur des enfants et des familles.

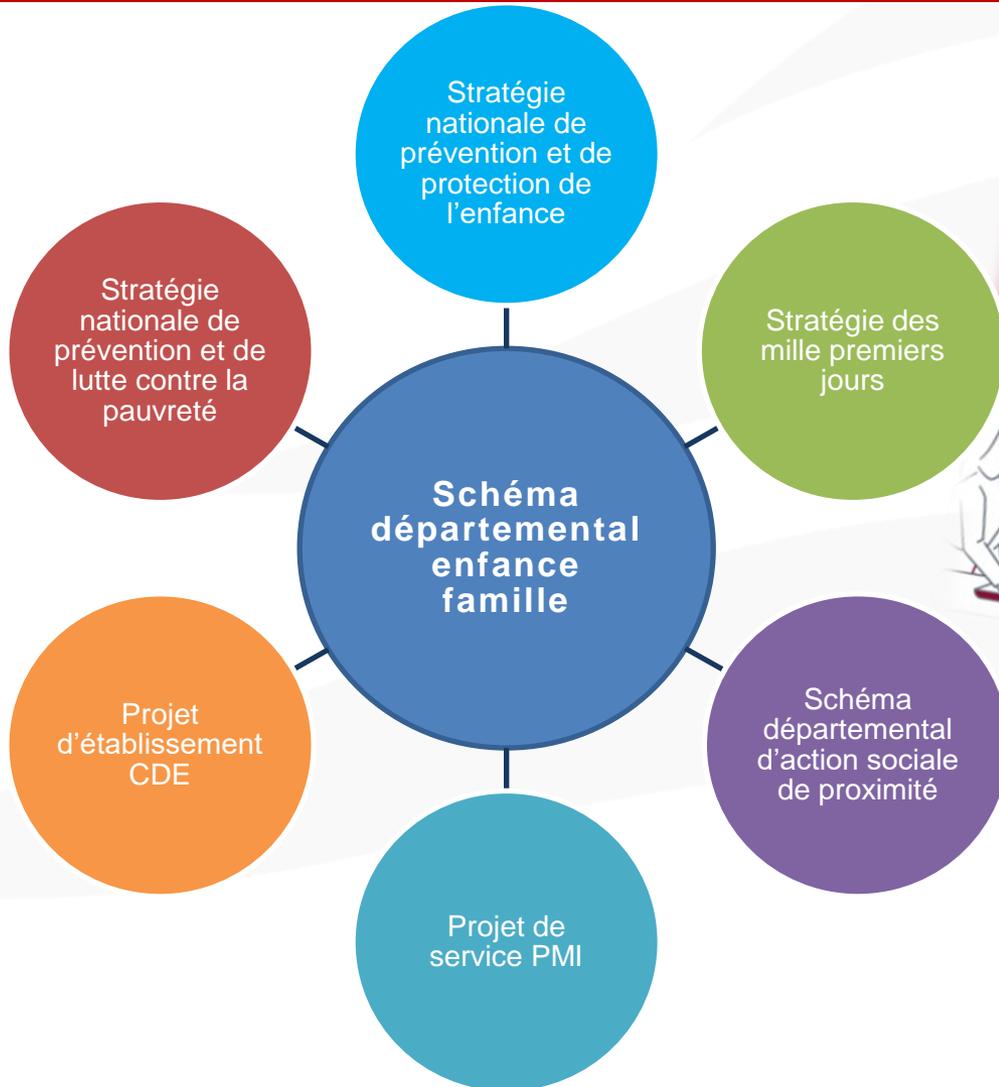
Ce schéma se veut fédérateur et coordonnateur des actions.

Un schéma inscrit dans un cadre législatif en évolution

Dans les 15 dernières années, 3 lois en Protection de l'Enfance en 2007, en 2016 puis en 2022 ont réaffirmé **la place de l'enfant au cœur du dispositif de protection de l'enfance** pour plus d'humanité et moins d'institution.

L'enjeu majeur consiste donc à prendre en compte l'impact de ces lois dans nos actions et nos interventions au quotidien, en complément de nos particularités locales.

Une priorité de notre collectivité



Direction Enfance Famille : 2 axes principaux

PROTECTION MATERNELLE & INFANTILE

Une action sanitaire centrée sur le soin avec des missions de prévention pour tout public :

- Agréments et formation des assistants familiaux et assistants maternels
- Accompagnement, suivi et contrôle des projets d'équipements collectifs en petite enfance
- Bilans de santé en école maternelle
- Consultations de PMI 0-6 ans
- Repérage des éventuels troubles
- Vaccination
- Suivi de grossesse
- Planification et éducation sexuelle

PROTECTION DE L'ENFANCE

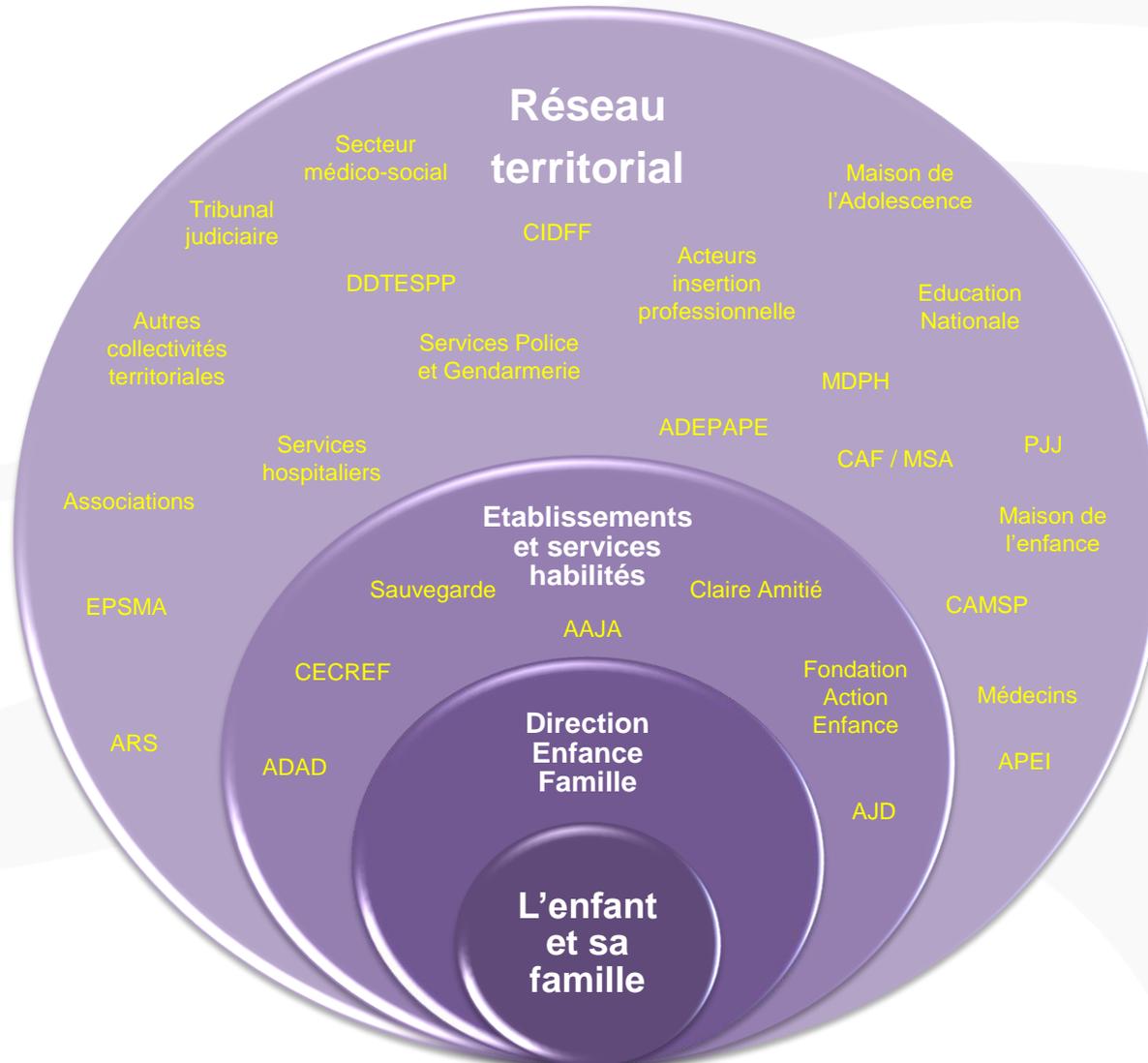
Une mission de prévention, d'évaluation et de protection de l'enfance :

- Prévention spécialisée
- Recueil des signalements, traitement et évaluation de l'enfance en danger
- Recrutement, formation et accompagnement des assistants familiaux
- Coordination du suivi médical des enfants confiés
- Evaluation de la minorité pour les MNA
- Accueil et accompagnement des mineurs confiés et des jeunes majeurs jusqu'à 21 ans
- Adoption,
- Accompagnement des établissements et services habilités dans une démarche continue d'amélioration de la qualité

Dans un but commun :

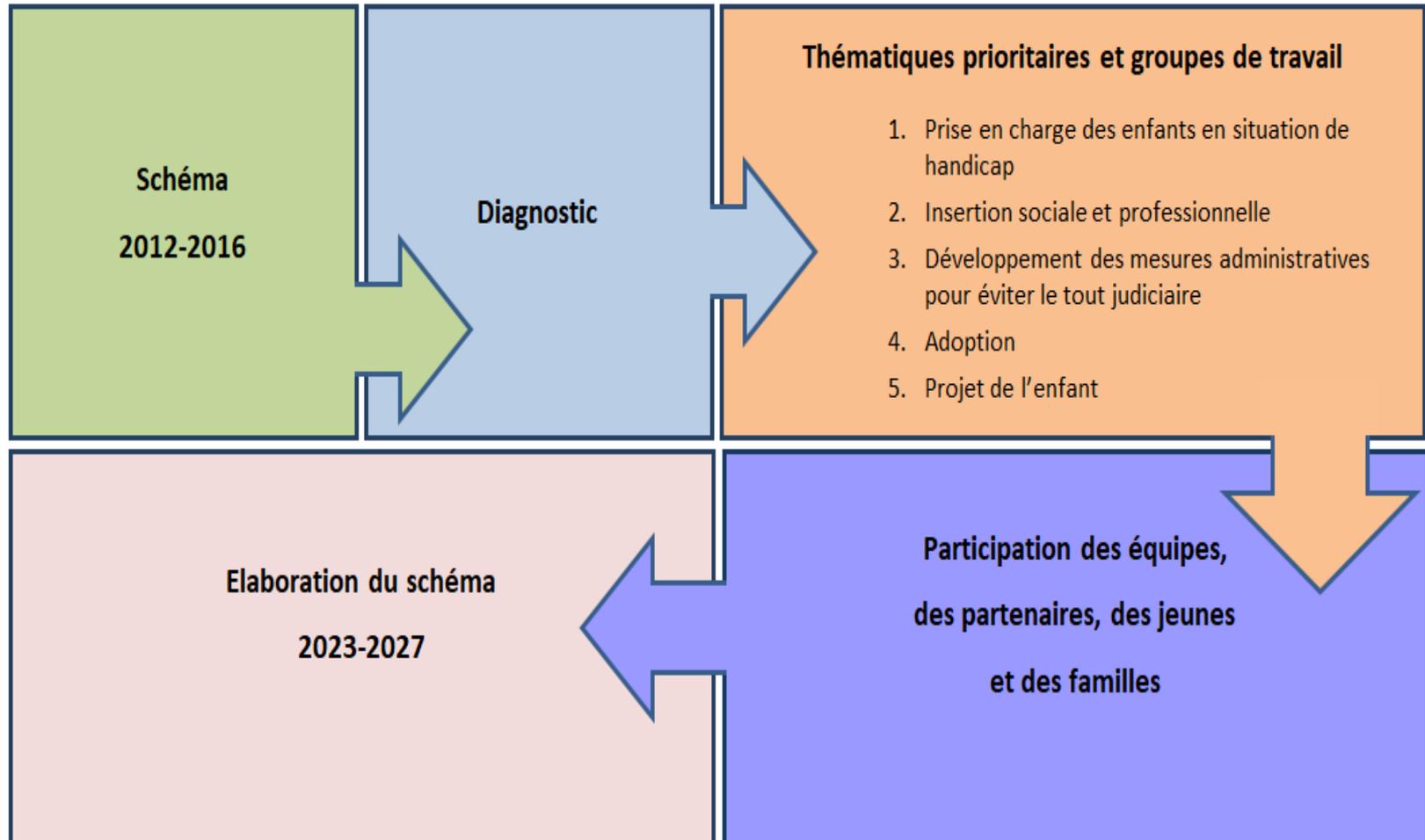
Apporter des réponses adaptées aux besoins des familles, dans la proximité en milieu rural et urbain

L'enfant et sa famille au cœur de nos priorités départementales



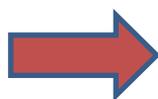
Quelle méthode pour élaborer ce schéma?

Un schéma inscrit dans une continuité des travaux engagés et une démarche collective



Les principales caractéristiques sociodémographiques

- Un vieillissement de la population
- Une baisse continue de la natalité depuis une dizaine d'années. Actuellement, 2900 naissances annuelles



Cette tendance impacte l'activité de la PMI.

- Les jeunes âgés de 0 à 24 ans représentent 30% de la population auboise (92 226)
- Des facteurs de fragilité :
 - ❖ 43 % des jeunes de 15 à 24 ans sont inactifs
 - ❖ 19% des jeunes de 20 à 24 ans peu ou pas diplômés et non scolarisés
 - ❖ 30 % des jeunes de moins de 30 ans vivent en dessous du seuil de pauvreté fixé à 1 102 €
 - ❖ près d'un quart des enfants vivent dans une famille monoparentale

Quelques repères chiffrés au 31/12/2022

Protection Maternelle et Infantile

- 2 886 naissances
- 1 980 examens cliniques enfants – 6 ans
- 1 539 ASSMAT (5599 places)
- 1 180 entretiens prénataux précoces
- 2 500 bilans de santé en école maternelle
- 37 EAJE (1240 places)

Evaluation des signalements

- 2 439 informations entrantes concernant 1777 enfants
- 1 615 caractérisées en informations préoccupantes (dont 24 % transmises directement au Parquet)

Aide Sociale à l'Enfance

- 2 030 mineurs et jeunes majeurs relevant de l'ASE
- 1 072 mineurs confiés (dont 25 enfants admis en qualité de pupille de l'Etat)
- 799 enfants bénéficiant d'une mesure d'aide éducative
- 159 jeunes majeurs sous CJM

Médecin Référent en Protection de l'Enfance

- 894 bilans de santé réalisés (85 % des enfants confiés)

Accueil des enfants confiés

- 320 jeunes accueillis au CDE, dont 172 MNA
- 498 enfants accueillis chez des assistants familiaux

Quelles évolutions ces dernières années ?

25 % des enfants relevant de l'Aide Sociale à l'Enfance sont reconnus en **situation de handicap**

Le handicap de l'enfant est essentiellement marqué par des **troubles psychiques et une déficience intellectuelle**

24 enfants porteurs d'un handicap **accueillis en permanence au CDE** faute de structure ASE spécialisée dans le champ du handicap dans l'Aube

Un **rajeunissement des mineurs confiés** avec 20 % de mineurs de 0 à 6 ans

Une **féménisation du public confié** avec 44 % de filles

Les services de la **PMI** connaissent une baisse de la fréquentation des consultations et du nombre de visites à domicile.

Une rotation importante des professionnels et des difficultés de recrutement dans le secteur social, médico-social et sanitaire

L'augmentation de la précarité, l'aggravation des situations repérées, l'amélioration du repérage entraînent une augmentation des signalements des enfants en danger

644 fratries confiées dont 69 fratries rassemblées sur le même lieu d'accueil

80% des mesures de protection font suite à une décision judiciaire.

Un schéma structuré autour de 5 orientations stratégiques



Prévenir et repérer les situations de fragilité

Agir précocement sur les situations est une ambition de la PMI : entretiens prénataux précoces, consultations de nourrissons, lien avec les maternités et l'hôpital, bilan de santé en école maternelle

L'existant

Coordination avec les maternités et les professionnels libéraux en ville

Avec l'ADAD, les 20h d'intervention dans les familles à la sortie de maternité et les groupes de parole de parents,

Actions collectives PMI de soutien à la parentalité (partir en livres, groupes jeux, ...),

Entretien prénatal précoce pour toutes les premières grossesses avec une sage-femme de la PMI

Action à développer

RENFORCER LES CAPACITES DE LA PMI A TOUCHER DES PUBLICS DIVERSIFIES EN LIEN AVEC LA STRATEGIE DES 1000 PREMIERS JOURS

- Participation de la PMI à la co-construction des projets locaux ;
- Mise à disposition des professionnels de la PMI au sein des maisons des 1000 premiers jours. Des activités très diversifiées pourraient y être proposées : consultation de puériculture, préparation à la parentalité, consultations allaitement, ... ;
- Dans le cadre de l'expérimentation des 20 heures de TISF, proposer aux parents une visite à domicile d'une puéricultrice de PMI.

Promouvoir la qualité et la cohérence des parcours des enfants

Les situations décrites comme « complexes » justifient d'autant plus d'agir à plusieurs et de façon coordonnée pour garantir une plus grande stabilité des parcours des enfants confiés.

L'accompagnement à la santé est un axe fort dans le suivi socioéducatif de l'enfant.

L'existant

Coordination et suivi de la santé des enfants confiés par le Médecin référent en Protection de l'Enfance

Développement des bilans de santé

Action à développer

FACILITER L'ACCES DES ENFANTS CONFIES AUX SOINS EN SANTE MENTALE

- Développement d'actions dans le cadre du Plan Territorial de Santé Mentale (coordination du parcours de soins, accueil familial thérapeutique,...) ;
- Élaborer des conventions de partenariat avec la pédopsychiatrie, notamment ;
- Développer des structures de prises en charge adaptées.

Adapter l'offre d'accueil aux besoins

Comment élargir l'offre d'accueil et d'accompagnement des enfants et adolescents pris en charge par le service de l'aide sociale à l'enfance afin de répondre au mieux à leurs besoins?

L'enjeu est de développer des interventions graduées en fonction des situations.

L'existant

Placement à Domicile (Placement Hors les Murs)

Commission d'Evaluation des Situations Sociales des Enfants Confiés

Action à développer

DIVERSIFIER ET ADAPTER LES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT RENFORCE EN AMONT ET EN AVAL DES MESURES DE PLACEMENT

- Garantir à chaque famille un accompagnement à domicile adapté à sa situation et ses besoins ;
- Favoriser le maintien ou le regroupement des fratries ;
- Privilégier l'accueil de l'enfant auprès d'un adulte ou d'une famille de confiance faisant déjà partie de son environnement;
- Développer le parrainage.

Accompagner l'évolution des pratiques professionnelles

Le besoin de formation et de partage d'une culture commune est identifié pour faire face à de nouvelles méthodes, de nouveaux défis (évaluation des situations, pouvoir d'agir, attachement, ...).

L'existant

Formation Attachement

Référentiel commun d'évaluation des informations préoccupantes

Actions de formations inter-institutionnelles.

Action à développer

ACCOMPAGNER L'APPROPRIATION DES NOUVEAUX OUTILS ET CONDUIRE LE CHANGEMENT DE PRATIQUES

- Elaborer des outils de communication en faveur des professionnels, des jeunes et des familles ;
- Organiser annuellement des réunions partenariales (PJJ, MDPH, médico-social, sanitaire, Education Nationale,...) ;
- Adapter le plan de formation afin de développer des compétences collectives et une culture partagée.

Renforcer le pilotage de la prévention et de la protection de l'enfance

La Protection de l'Enfance devient une compétence partagée avec l'Etat. Le Département assurera le rôle de chef de file et de coordonnateur de cette politique.

L'existant

ODPE : Observatoire Départemental de l'Enfance

Réunions quadripartites (Conseil départemental, Juges des Enfants, Procureur et la PJJ - Protection Judiciaire de la Jeunesse)

Contrat Départemental de Prévention et de Protection de l'Enfance

Action à développer

ARTICULER LE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE AVEC LES AUTRES SCHEMAS EN S'APPUYANT SUR LA CREATION D'UN OBSERVATOIRE SOCIAL

- Mettre en œuvre le Schéma de l'Enfance et de la Famille selon la programmation pluriannuelle en lien avec les autres schémas, et notamment le schéma de l'Action Sociale de Proximité ;
- Organiser un temps annuel de bilan par l'ODPE ;
- Contribuer aux travaux du Groupement d'Intérêt Public « France Enfance Protégée ».

La planification



Fiches actions

- Définir les modalités d'intervention de la PMI
- Renforcer les capacités de la PMI à toucher des publics diversifiés en lien avec la stratégie des 1000 jours
- Renforcer le travail en réseau et accompagner l'évolution de la prévention spécialisée
- Mieux protéger les enfants dans les situations de violences conjugales
- Accompagner la santé et l'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelles des enfants et adolescents
- Organiser le suivi de la santé des enfants confiés
- Diversifier et adapter les mesures d'accompagnement renforcé en amont et en aval des mesures de placement
- Développer la formation interinstitutionnelle des professionnels
- Accompagner l'appropriation des nouveaux outils et conduire le changement de pratique
- Renforcer la participation des enfants et des familles en prévention et protection de l'enfance
- Adapter le statut juridique au projet de vie de l'enfant et développer des modes d'accueil alternatif
- Articuler le schéma départemental de la protection de l'enfance en s'appuyant sur la création d'un observatoire social départemental



Fiches actions

- Garantir l'accès à la scolarisation pour tous, participer à la lutte contre le décrochage scolaire et mettre en place l'obligation de formation pour les plus de 16 ans
- Redéfinir l'offre d'accueil dédiée aux MNA
- Adapter l'offre d'accueil en établissement au profil des enfants accueillis et réguler les orientations dans le cadre d'une mission départementale
- Accompagner l'appropriation des nouveaux outils et conduire le changement de pratique
- Renforcer la participation des enfants et des familles en prévention et protection de l'enfance
- Articuler le schéma départemental de l'enfance avec les autres schémas en s'appuyant sur la création d'un observatoire social départemental
- Expérimenter la mise en œuvre du comité départemental de protection de l'enfance en articulation

Le calendrier de travail pour 2023-2024

02/10/2023

« Journée des acteurs de la protection de l'enfance »

Lancement des travaux du schéma de l'Enfance et
Mise en place des premiers groupes de travail pour les fiches actions prioritaires

Fiche Action :

Assurer une réponse concertée et coordonnée pour les jeunes à situations complexes

Fiche Action :

Etayer l'accompagnement des assistants familiaux pour garantir la continuité de l'accueil des enfants confiés et prévenir les réorientations.

18/04/2024

« Journée des acteurs de la protection de l'enfance »

Fiche Action :

Encourager la mise en œuvre d'action autour de l'activité physique et de l'alimentation afin de sensibiliser les enfants et les adolescents à l'hygiène de vie et prévenir les pathologies (diabète, surpoids ...)

Fiche Action :

Faciliter l'accès des enfants confiés aux soins en santé mentale

Fiche Action :

Poursuivre la dynamique de recrutement des assistants familiaux

Un schéma qui s'appuie sur des actions transversales



Ressources humaines

Postes et métiers nécessaires
Valorisation des métiers
Formation



Communication

Plan de communication
Conception d'outils



Partenariat

Complémentarité avec les acteurs existants



Outils et logistique

Amélioration et déploiement des outils numériques

Instances de pilotage et de suivi

Comité de pilotage

Composition

- DGSD
- DGA
- DEF
- Chargée de mission de l'observatoire

Rôle

- Fixer les orientations
- Valider la méthode d'élaboration et d'évaluation des orientations et des fiches actions, association des directions support en fonction des besoins, transmission aux élus

Comité Technique du schéma

Composition

- DEF
- Chargée de mission de l'observatoire
- Responsable de circonscription
- Chef de service de l'ASE
- Chef de service des assistants familiaux
- Directeur du CDE
- Directeur de la MDPH
- MRPE

Rôle

- Proposer des orientations
- Elaborer le schéma et son plan d'action
- Suivre la mise en œuvre
 - * rencontres référentes
 - * évaluer l'avancée
 - * préparer et présenter le bilan du plan d'action annuel
 - * assurer la communication et la promotion du schéma
 - * reporting au CODIR PDS

1ère Commission d'action sociale

Composition

- Conseillers départementaux
- DGA
- Directeurs métiers (enfance famille, autonomie, insertion, action sociale)

Rôle

- Valider le schéma et le plan d'action
- Suivre les grandes étapes de sa mise en œuvre

Observatoire Départemental de Protection de l'Enfance

Composition

- Services départementaux
- ARS
- MDPH
- Education Nationale
- PJJ
- Etablissements et services PE
- Tribunal judiciaire
- DDTESPP
-

Rôle

- Suivre la mise en œuvre du schéma départemental
- Formuler des avis
- Mener des études en lien avec les thématiques (PE et ou PMI)

Une hausse continue des dépenses

Le budget Enfance-Famille du Département suit les évolutions et les besoins des familles. Il est passé de 43,8 M€ en 2018 à 50,4 M€ en 2022.

Ce sont des moyens conséquents qui sont alloués à la prévention et à la protection de l'enfance.



Aube
en Champagne
LE DÉPARTEMENT